

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### [ÉTUDE RENOVATION ÉNERGETIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES] : LES CLES POUR ATTEINDRE UNE RENOVATION PERFORMANTE

Le 25/01/2021

L'ADEME a étudié les conditions techniques permettant la rénovation des maisons individuelles au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) en moyenne nationale. Ce niveau, fixé par la Stratégie nationale bas carbone, est celui que doit atteindre le parc des maisons individuelles, pour respecter les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

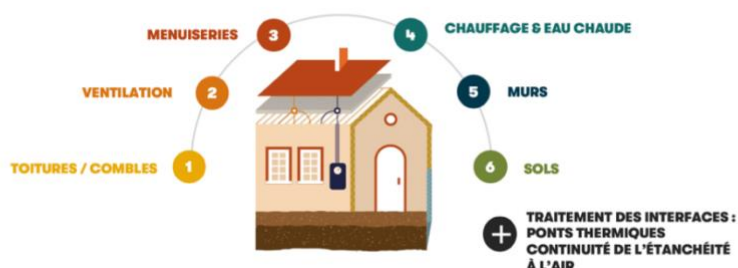
La tendance actuelle des ménages français, analysée dans l'enquête TREMI pour la période 2016-2017, montre que 75% des travaux de rénovation en maisons individuelles n'ont pas permis de changer de classe de DPE. Il y a donc un enjeu majeur à accélérer le rythme des rénovations plus performantes.

L'étude s'attache à définir les conditions techniques pour qu'une rénovation puisse être performante. Elle précise le nombre d'étapes maximum ainsi que les risques d'impasses techniques en cas de rénovation partielle.

Elle s'inscrit dans le cadre du Plan de relance et du renforcement des dispositifs d'aide « MaPrimeRenov' » et « Coup de POUCE CEE » vers les rénovations performantes diminuant à minima de 55% les consommations énergétiques.

#### Les principaux constats de l'étude

Pour les maisons individuelles datant d'avant 1982, un parcours de rénovation performante comprend nécessairement 6 postes de travaux : isolation des murs, de la toiture, du plancher bas, remplacement des menuiseries extérieures, systèmes de ventilation et de chauffage/Eau Chaude Sanitaire.



L'étude pointe que la réalisation de travaux de rénovation énergétique, non coordonnés, peut conduire à des impasses techniques incompatibles avec une rénovation performante.

L'étude montre aussi que l'ordonnancement des travaux est crucial pour le bon fonctionnement des systèmes de production de chauffage. La première étape doit préférentiellement viser les travaux d'isolation et de ventilation, pour éviter des pathologies et un surdimensionnement des systèmes de chauffage, grevant la performance des systèmes de production de chauffage.

### Les conditions de réussite pour une rénovation performante

La rénovation performante :

- **Doit privilégier les énergies renouvelables (EnR)** pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (poêle à bois, chaudières bois, pompes à chaleur, chauffe-eau solaire). Le système de chauffage choisi doit posséder un bon rendement, y compris à basse puissance puisque les besoins sont fortement réduits dans une rénovation performante.
- **Doit veiller à assurer le confort et la santé des habitants** en se prémunissant des conséquences d'une mauvaise ventilation, de ponts thermiques et de condensations qui peuvent provoquer le développement de moisissures et de pathologies diverses.
- **Gagne pour cela à être** réalisée en une seule étape et au maximum en deux ou trois grandes étapes cohérentes afin de traiter des interfaces et interactions entre postes de travaux.
- **Exige d'être coordonnée par un pilote** (maître d'œuvre ou architecte, groupement d'entreprise, contractant général).

Les travaux de rénovation de qualité et pensés dans leur ensemble méritent donc d'être encouragés via des aides financières attractives pour les travaux et leur conception et pilotage.

Les récentes évolutions de MaPrimeRénov' et des « coup de pouce » des Certificats d'économie d'énergie décidées dans le cadre du Plan de relance vont dans ce sens.

#### Un dispositif complet d'accompagnement des particuliers

Dans le cadre du plan *France Relance*, **MaPrimeRénov'** ([maprimerenov.gouv.fr](http://maprimerenov.gouv.fr)) devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location. Par ailleurs, les forfaits sont revus afin de favoriser les rénovations globales les plus ambitieuses et d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G).

MaPrimeRénov' devient ainsi la principale aide de l'État à la rénovation énergétique des logements.

Le montant de l'aide reste forfaitaire, il continue de s'adapter aux revenus des bénéficiaires et aux gains écologiques permis par les travaux.



Une bonification exceptionnelle (« Coup de pouce ») des Certificats d'économies d'énergie sera octroyée en cas de rénovation ambitieuse. Surtout, pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs, un **nouveau forfait MaPrimeRénov'** permettra de financer une rénovation globale de manière **avantageuse**, à condition que les travaux permettent un gain énergétique de plus de 55%.

Afin d'être conseillés et accompagnés dans leurs travaux de rénovation énergétique, les particuliers peuvent prendre contact avec un conseiller du **réseau FAIRE**, dans l'un des 350 espaces conseil présents sur l'ensemble du territoire. Les conseillers FAIRE délivrent des conseils gratuits, neutres et adaptés à chaque situation pour guider les ménages dans leurs travaux de rénovation.



En savoir plus : <https://www.ademe.fr/renovation-performante-etapes>

## ADEME

Tél : 01 58 47 81 28  
Mél : [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)  
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brosolette  
92541 Montrouge Cedex



### L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



[@ademe](https://twitter.com/ademe)